

Aide-mémoire sur les bonnes pratiques sanitaires à l'intention des services de garde

Les recommandations suivantes sont en accord avec les mesures de prévention de la COVID-19 en milieu de travail élaborées par l'Institut national de santé publique du Québec (INSPQ). Elles visent à soutenir les services de garde dans l'aménagement des locaux et l'organisation des activités courantes.

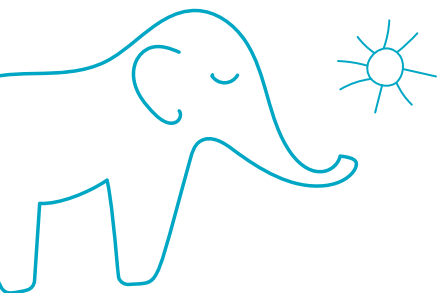
Pour vous informer au sujet des mesures d'hygiène, directives, consignes et autres protocoles relatifs à la santé des personnes, veuillez consulter le site suivant : www.quebec.ca/sante/problemes-de-sante/a-z/coronavirus-2019/reponses-questions-coronavirus-covid19/isolement-symptomes-traitements-covid-19/.

Veuillez également prendre connaissance de la plus récente fiche de l'INSPQ sur le site suivant : <https://www.inspq.qc.ca/covid-19/sante-au-travail>.

Il est essentiel de vous procurer et d'utiliser l'équipement de protection nécessaire, le tout conformément aux directives de l'INSPQ.

Organisation des activités courantes

- Connaître et diffuser :
 - Aux parents et à tout le personnel, les mesures de prévention, d'exclusion et de désinfection de la Santé publique : <https://santemontreal.qc.ca/fileadmin/fichiers/Campagnes/coronavirus/Services-de-garde-SantePublique.pdf>. Il est possible de proposer un « code de vie » signé par les parents qui rappelle les consignes et les règles d'exclusion.
 - À tout le personnel, les mesures particulières qui s'appliquent en présence de symptômes suggestifs de la maladie (fièvre, toux, difficultés respiratoires ou autres symptômes selon le site suivant : <https://www.quebec.ca/sante/problemes-de-sante/a-z/coronavirus-2019/reponses-questions-coronavirus-covid19/#c46790>).
- Disposer d'un plan de lutte contre les pandémies, adapté au milieu de garde, et voir à sa mise en application, notamment devant un enfant qui présenterait des symptômes (<https://publications.msss.gouv.qc.ca/msss/document-000968/>).
- Promouvoir la formation en ligne sur la gestion des cas contacts : <https://www.inspq.qc.ca/covid-19/formations/gestion-cas-contacts>.
- Prévoir et mettre à la disposition du personnel l'équipement de protection nécessaire en nombre suffisant.



Aménagement et utilisation des locaux

- Installer les affiches rappelant l'importance de l'hygiène des mains, de l'étiquette respiratoire et de la distanciation physique aux endroits névralgiques (entrée, locaux, toilettes, portes extérieures, etc.)
 - www.mfa.gouv.qc.ca/fr/publication/Documents/MFA-Affiche_Mains.pdf
 - AUTRES AFFICHES (Tousser ou éternuer sans contaminer [<https://publications.msss.gouv.qc.ca/msss/document-000450>], On reste à la maison et on sauve des vies ! [<https://publications.msss.gouv.qc.ca/msss/document-002469/>], etc.)
- Instaurer un triage strict dans le vestibule d'entrée du service de garde (personnel, parents, enfants et autres fournisseurs de services (livraison, courrier, etc.)).
 - Refuser l'accès à tout enfant qui présente des symptômes suggestifs de la maladie (fièvre, toux, difficultés respiratoires, perte subite d'odorat ou de goût, ou autres symptômes selon le site suivant : <https://www.quebec.ca/sante/problemes-de-sante/a-z/coronavirus-2019/reponses-questions-coronavirus-covid19/#c46790>).
 - Refuser l'accès à tout enfant dont les parents présentent ces symptômes ou qui sont déjà placés en isolement en raison de la COVID-19 (cas ou contact).
- Limiter l'accès aux parents ou autres adultes venant reconduire ou chercher l'enfant.
 - Dans la mesure du possible, prendre en charge l'enfant à la porte d'entrée.
 - Limiter au maximum l'accès aux parents au milieu de garde (le parent ne devrait pas entrer dans le local du groupe de son enfant).
 - Sensibiliser les parents quant à la possibilité qu'un seul parent ou adulte soit responsable de reconduire et d'aller chercher l'enfant.
 - Dans la mesure du possible, limiter l'accès aux personnes autorisées à reconduire et à aller chercher l'enfant de manière ponctuelle qui n'habitent pas à la même adresse.
 - Tenter d'étaler l'arrivée et le départ des enfants pour éviter un trop grand nombre de familles à la fois.
- Prévoir un espace, dès l'entrée dans le service de garde, pour permettre le lavage des mains ou l'usage d'une solution hydro-alcoolique pour tous (s'assurer cependant que celle-ci est hors de la portée des enfants).
- Limiter le nombre de personnes qui sont dans les pièces en même temps.
- Prévoir un seul local par tandem enfants-éducatrice et éviter les changements ou le partage de locaux.
- Limiter, dans la mesure du possible, l'utilisation de la salle multi (lorsque existante) à un seul groupe.
- Aménager les lieux pour avoir le plus de distance possible entre les personnes.
 - Espacer l'utilisation des crochets et des casiers du vestiaire.
 - Limiter au maximum l'accès au local au tandem enfants-éducatrice.
 - Créer, dans la mesure du possible, de l'espace entre les personnes (éducatrice et enfants) qui s'assoient à une table.
 - Espacer les « zones » de jeu (ex. : coin cuisine, coin lecture, coin repos).
 - Ajouter des tables, au besoin, pour favoriser la distance entre les enfants.
 - Installer des repères physiques au sol ou aux murs (lignes, autocollants, cônes, etc.) pour indiquer la distance de deux mètres à respecter entre les enfants pour certaines activités.
- Mettre à la disposition des enfants, des sacs ou des bacs de rangement fermés pour leurs effets personnels.
- Retirer les objets non nécessaires des aires communes accessibles aux enfants (ex. : revues, décorations, etc.).
- Porter une attention particulière aux espaces agissant comme goulots d'étranglement (ex. : entrée des vestiaires, sortie vers la cour, escaliers, etc.) :
 - Éviter que des files de personnes rapprochées ne se créent à ces endroits.
 - Si possible, organiser les horaires pour limiter le nombre de personnes présentes dans les aires communes en même temps.
 - Créer, si possible, des trajets de circulation à sens unique



- Si possible, réserver une installation sanitaire uniquement pour le personnel (non accessible aux enfants).
- Identifier un local sécuritaire pouvant accueillir un enfant qui présenterait des symptômes devant être isolé, avec surveillance, dans l'attente de l'arrivée d'un parent.
- Identifier, à l'aide d'affiches, les espaces et locaux désinfectés et ceux devant l'être.

Horaire et gestion des groupes

- Organiser les groupes et les horaires en fonction des rapports éducatrice-enfants prescrits, pour assurer la continuité des services.
- Favoriser la création et le maintien de tandems enfants-éducatrice (les éducatrices devraient conserver le même groupe).
- Éviter de partager le matériel et les équipements entre les éducatrices et les différents groupes (ex. : jeux, crayons, appareils de communication, etc.).
- Privilégier la stabilité des éducatrices avec le même groupe et dans le même local. Lorsque le temps de travail est partagé entre deux éducatrices ou plus, éviter les rotations dans différents locaux ou avec différents enfants.
- Éviter au maximum la rotation du personnel entre les différentes installations d'un même service de garde.
- Revoir l'organisation des activités courantes et des routines pour éviter que des files ou des regroupements se créent (on ne va pas tous en même temps boire de l'eau, se laver les mains, récupérer son matelas, chercher un jouet, etc.).

Gestion des activités et des sorties

- Éviter, autant que possible, les jeux où il y a des contacts entre les personnes.
- Limiter, si possible, l'utilisation des jouets, livres, jeux de société, à un enfant à la fois.
- Limiter le nombre de jouets et de jeux dans les aires communes.

- Retirer tous les jouets difficiles à nettoyer (ex. : cassette-tête, pâte à modeler, jeu avec cartes, etc.).
- Éviter, autant pour le personnel que pour les enfants, d'apporter des objets de la maison sur une base régulière (ex. : matériel éducatif, toutou, doudou, etc.). Le matériel de réconfort devrait rester dans les locaux et être nettoyé par le service de garde.
- Espacer les matelas lors de la période de repos et s'assurer du nettoyage régulier de la literie (couverture et housse) au service de garde.
- Favoriser au maximum les sorties extérieures tout en limitant le nombre de personnes qui utilisent la cour ou tout autre espace extérieur en même temps, lorsque applicable ou selon la superficie de l'espace extérieur de jeu.
- Autoriser l'utilisation du module extérieur de jeu seulement s'il est possible de procéder à la désinfection de celui-ci de manière régulière.

Organisation des périodes des repas et des collations

- Privilégier, lorsque possible et pour les enfants autonomes, une distance de deux mètres entre les enfants et l'éducatrice.
- Ajouter des tables, au besoin.
- Espacer, dans la mesure du possible, l'utilisation de chaises hautes (au sol ou fixées au mur) pour les poupons (ex. : utiliser une chaise sur deux).
- Ne pas partager les ustensiles, la vaisselle, les verres, les plateaux-repas, etc.
- Éviter l'utilisation de gourdes d'eau.
- Éviter le brossage de dents des enfants au service de garde.

